



Conseil de la Ville

Règlement RV-2022-XX-XX modifiant le Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Modification de l'article 6

L'article 6 du Règlement RV-2022-22-00 établissant un programme d'aide aux entreprises est modifié par le remplacement, dans le premier alinéa, des mots « vendredi, 27 mai 2022, 16h30 » par les mots « 1^{er} septembre 2022 ».

Adopté le

(signé) Gilles Lehouillier

(signé) Marlyne Turgeon

Gilles Lehouillier, maire

Marlyne Turgeon, greffière

ENTRÉE EN VIGUEUR LE 20 JUIN 2022